Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20260428-68_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
ILLE ET VILAINE

LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15

Ouverture de la séance :
Présents : 15
Votants : 14
Pouvoirs : 0

Date de la convocation :
21 Avril 2026

Date d'affichage
25 Avril 2026

Vote : Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 28 Avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances (salle Brocéliande, n° 23 Le Bourg) sous la présidence de M. **Denis CHOPIN,** maire, après convocation en date du **21 Avril 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, David GILBERT, Florence GELOIN, Frédéric RIVIÈRE, Célia ROLLAND Adjoints, Franck BRYON, Pierrick BARON, Loïc CARRÉ, Guillaume LALOE, Béatrice MAUPILÉ, Sarah SALMON, Isabelle GODEFROY MASSÉ, Sophie CHERBONNEL, Audrey GALLON, Erwan JEHAN, conseillers.

Etaient absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 68/2026 : **DEVIS BUTS DE FOOTBALL AMOVIBLES**

Dans le cadre de l'exercice des associations de football sur le terrain de football synthétique et afin d'optimiser les entraînements, il est nécessaire d'acheter 1 but amovible A11 et 1 but amovible A8.

Deux sociétés ont été sollicitées pour cet achat :
-Sport Nature de Beignon,
-SDU de Guidel.

La société qui retient l'attention de la collectivité est SDU, voici les caractéristiques du devis :
-Filet inclus sans nœud 120 mm, fil de Diam 4 mm noir, fixé par crochet nylon
-4 roues pivotantes increvables Diam 250 mm dont 2 avec freins
-4 lests de 21 kg, inclus dans le châssis
-Frais de port et Emballage

TOTAL : 6 085,20 € HT

Pour ce point, M. David GILBERT, président du GJBF et du GFPF (clubs de football) se retirera du vote.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des présents (Pour : 14. Contre :0 , Abstention : 0)

- ACCEPTE la proposition de la société SDU, 3 rue François Moigno, 56520 GUIDEL, pour 1 but amovible A11 et 1 but amovible A8 avec filet sans nœud, 4 roues pivotantes increvables, 4 lests de 21 kg pour un montant de 6 085,20 € HT,
- AUTORISE Monsieur Le Maire ou l'Adjoint ayant la délégation à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20260428-68_2026-DE

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Denis CHOPIN